

PROTECTION MATERNELLE INFANTILE

Rapporteur : Daniel JAULT

Mesdames, Messieurs,

Ce rapport ne présente que la partie concernant la Protection maternelle infantile (PMI), les autres aspects de nos interventions en matière de santé (Service d'Epidémiologie et de Statistiques Médicales et Maison Départementale de la Santé) faisant l'objet d'un autre rapport. Sur le plan budgétaire, la PMI comprend trois programmes (correspondant également à trois services de la direction des Actions de Santé): PMI Petite Enfance ; PMI-Modes d'accueil du jeune enfant et PMI Prénatal et planification Familiale.

I - PMI-PETITE ENFANCE (P116)

De nombreux enfants Girondins sont concernés par l'activité du service de PMI :

a) 800 enfants appartenant à 360 familles ont bénéficié en 2007 de 20 000 heures de TISF (Technicienne d'Intervention Sociale et Familiale) ou d'AVS (Auxiliaire de Vie Sociale) au titre de la PMI.

b) plus de 42 % des enfants nés en Gironde en 2007, ont été rencontrés par les médecins et/ou les puéricultrices de PMI à domicile ou en consultation, majoritairement dès les deux premiers mois suivant la naissance.

c) 86,1 % des enfants de 3-4 ans (soit 13 680 enfants) scolarisés en école maternelle ont bénéficié d'un bilan de santé en école maternelle en 2007.

d) Le Conseil Général participe par le biais de nombreuses actions de PMI au dépistage des handicaps chez l'enfant de moins de 6 ans. Le Conseil Général finance à hauteur de 20 % les centres d'Action médico-sociaux précoces (CAMSP). La création d'antennes à Libourne, dans le Médoc et sur le Bassin d'Arcachon, est prévue de 2008 à 2010.

Par ailleurs, le service de PMI a mis en place "une cellule ressource handicap/PMI", pour faciliter l'information des familles et l'accueil des enfants de moins de 6 ans porteur de handicap dans ces structures d'accueil des jeunes enfants, chez les assistantes maternelles ou en écoles maternelles, et pour apporter un soutien technique aux professionnels de la petite enfance concernés par ces accueils.

Je me permettrai Monsieur le Président de faire une incidence, pour dire que comme beaucoup de français je suis très inquiet de cette loi qui prévoit la disparition des classes maternelles de deux-trois ans, ainsi que la disparition des RASED. Je ne suis pas naïf ; je suis persuadé que ces activités qui sont incontournables et indispensables à l'aide des enfants en difficulté vont nous revenir de droit avant longtemps.

Je vous propose d'inscrire au budget primitif 2009 pour le programme PMI-Petite Enfance 349 100 € en Crédits de Paiement en dépenses et 325 000 € en recettes.

II – PMI –MODES d’ACCUEIL du JEUNE ENFANT (P097)

La loi confie au service de PMI l’agrément, la surveillance et le contrôle des lieux d’accueil des enfants de moins de 6 ans, ainsi que l’agrément des assistantes maternelles et des assistants familiaux. Le nombre de places offertes pour l’accueil des enfants de moins de 6 ans augmente régulièrement en même temps que le nombre de structures d’accueil et d’assistants maternels.

Conscient de l’enjeu important pour la société et de son rôle dans ce domaine, le Conseil Général aide financièrement les modes d’accueil des jeunes enfants depuis 1993. Pour 2009, notre régime d’intervention satisfaisant aux besoins demandés, il vous est proposé de le reconduire sur le fond.

Par ailleurs :

- le partenariat modes d’accueil fort et ancien entre le Conseil Général, la Caisse d’Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole et le contrat départemental petite enfance qui en résulte (avec la création de l’Observatoire Girondin Inter-institutionnel de la Petite Enfance -OGIAPE-),

- la politique volontariste de notre collectivité en matière de soutien à la création de places d’accueil du jeune enfant,

- la mise en place de la commission départementale de l’accueil du jeune enfant (CDAJE) et de ses sous-commissions de travail,

- la création d’un service PMI-Modes d’Accueil,

ont permis l’élaboration d’un schéma départemental de l’accueil du jeune enfant adopté en assemblée départementale en 2007.

Dans le cadre de ce schéma, des actions communes CAF/MSA/CG ont déjà été réalisées en 2008 :

- diffusion d’une plaquette "Quel mode de garde pour mon enfant" à tous les futurs parents girondins,

- soutien à la professionnalisation des assistants maternels grâce à un livret d’accueil,

- création d’une instance technique pour réfléchir à la mise en œuvre de l’accueil des enfants de parents bénéficiaires de minima sociaux et au soutien financier éventuel des gestionnaires.

Cette réflexion ainsi que celle relative au soutien du développement de modes d’accueil souples et adaptés au travail saisonnier (Agenda21) se poursuivront en 2009.

Pour la mise en œuvre de ce programme PMI-Modes d’accueil du Jeune Enfant, Monsieur le Président vous propose d’inscrire au projet de BP 520 000 € en AP et 1 493 994 € en CP en dépenses et 37 000 € en recettes.

III – PMI-PRENATAL et PLANIFICATION FAMILIALE (P115)

De nombreux jeunes, couples et femmes enceintes ont bénéficié des activités de PMI : Ainsi, dans les circonscriptions où elles exercent, les sages femmes ont pris en charge près d’une femme sur sept ayant accouché dans l’année et pris en charge environ 2000 femmes enceintes.

Les 27 centres de planification, tous financés par le Conseil général, reçoivent plus de 14 000 personnes (dont environ 30 % de moins de 20 ans), réalisent plus de 20 000 actes de consultations de planification familiale et prénatales et 12 000 entretiens de conseil conjugal.

3595 collégiens et lycéens de Gironde ont été concernés en 2007 par les actions collectives menées par les centres de planification gérés par le Conseil général, permettant de favoriser l'accès de ces jeunes à ces centres. 2009 devrait voir l'ouverture d'un nouveau centre de planification au sein de la clinique d'Arès ; une charte pour les actions collectives en milieu scolaire devrait être signée en 2009 et s'accompagner d'une augmentation de ces actions par tous les centres de planification.

Il est proposé d'inscrire au budget primitif 2009, pour le programme PMI-Prénatal et planification familial, 866 100 € en Crédits de Paiement en dépenses et 12 000 € en recettes.

Au total, pour la PMI : il convient de souligner :

- que la nouvelle loi de protection de l'enfance du 5 mars 2007 vient valider et renforcer les priorités retenues pour le service de PMI il y a quelques années par notre collectivité et notamment :
- la priorisation du dispositif de prévention précoce et du soutien aux familles en période périnatale,
- les bilans de santé proposés à tous les enfants de 3-4 ans scolarisés en école maternelle,
- que les médecins de PMI doivent mettre en place des projets d'accueil individualisé (PAI) pour les enfants scolarisés en petites et moyennes sections de maternelles,
- que ces nouvelles obligations ainsi que l'augmentation des naissances en Gironde supérieure, depuis 2 ans à 16 500, occasionnent une charge de travail supplémentaire pour tous les professionnels de PMI.

En conclusion, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir adopter les crédits inscrits au projet de budget 2009 qui s'élèveront pour notre politique en matière de protection maternelle et infantile à 520 000 € en AP et à 2 709 143,50 € en CP et à 374 000 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Gilles SAVARY :

Une petite intervention qui est liée à ce que j'ai rencontré sur le terrain, concernant la PMI et notamment les modes de garde des jeunes enfants. Je signale ici qu'il est en train de se développer des expérimentations que l'on appelle des micro-crèches ou des mini-crèches. C'est très développé dans les pays du Nord, c'est pratiquement inconnu dans nos pays. Cela consiste en des regroupements spontanés d'assistances maternelles, en général du privé, qui se

mettent en association, et qui sont hébergées par des structures qui cherchent à faire des crèches. Par exemple il y a un projet sur la zone industrielle de Pessac pour garder les enfants des salariés. Donc cela met de la souplesse dans la société. A ma connaissance, il y a un projet de micro-crèche qui se développe justement sur Pessac ; il a bénéficié de 80 % de crédit d'étude du FSE, les crédits européens sont très allants car c'est très familier dans les pays du Nord, et il est à la recherche des 20 % supplémentaires. Visiblement on n'a pas encore complètement intégré ce type de structure. Je crois qu'il faut ici que l'on accepte de mettre en place quelques actions expérimentales, car l'offre sociale dans ce domaine, comme dans d'autres, est en train de se diversifier. Nous allons vers certains types d'offres qui paraissent un peu anodins, qui ne font pas du chiffre, mais qui sont sur mesure et qui peuvent être intéressants.

Je voulais le mentionner, de façon à ce que la PMI, qui fait le travail que l'on sait, tout à fait remarquable, soit aussi attentive à ce développement d'expérimentation. Cela marche ou pas, mais en tous les cas on ne peut pas les laisser de côté.

Yves LECAUDEY :

Réaction d'un président de communauté de communes. Je reconnais la générosité pour qui ne gère pas. Qu'est-ce qui se passe en réalité sur les expériences qui sont en cours ? Les communautés de communes essaient de répartir sur le territoire les capacités d'accueil, en fonction des populations, des mouvements. Ce n'est jamais assez, c'est certain. Mais avec les réductions de subvention de la CAF, les postes petite enfance et enfance sont des postes qui deviennent insupportables pour les communautés de communes. Or, dans ces micro-crèches, on s'aperçoit qu'elles peuvent être créées parce que c'est une initiative privée, qu'il leur manque à l'heure actuelle 20 % des financements, et que généralement, et plus souvent au bout d'un an ou deux, elles disent qu'elles arrêtent, et à ce moment-là les familles se tournent vers les communautés de communes dont c'est la compétence. Et on est obligé de reprendre des opérations déjà déficitaires. Il y a un besoin réel, des initiatives qui peuvent apparaître heureuses mais qui ne sont pas toujours responsables, parce qu'elles sont prises par des assistantes maternelles qui font courir le risque aux communautés de communes d'hériter d'opérations et de structures déficitaires. Je partage l'intention bien sûr, mais sur le terrain elle se révèle être dangereuse pour les finances des collectivités, sauf à trouver les financements, mais nous ne pouvons pas et les communautés ne peuvent plus. Et je n'ai pas parlé de l'inconnu sur la taxe professionnelle pour les communautés de communes. Par conséquent, nous devons être prudents dans cette opération.

Gilles SAVARY :

Je partage volontiers la prudence conseillée, mais je pense que l'on ne peut pas refuser de regarder en terme d'expérimentation. Dans ce domaine, comme dans d'autres, on voit aujourd'hui des nouveaux modes de prise en charge se mettre en place. Probablement qu'il faut les faire payer, ce n'est pas à la collectivité de tous les assumer. Il y a des services publics de base et après d'autres modes de prise en charge. J'ai amené le Président Phillippe Madrelle à Bagatelle dans une structure d'accueil de personnes âgées 100 % temporaire. Ce n'est pas très familier, une structure qui fait à 100 % de l'accueil temporaire, mais cela rend des services considérables. Cela soulage les gens qui gardent leurs personnes âgées. Ils veulent partir en vacances d'hiver, la structure est là. Ce n'est pas tellement bien répertorié, ni à la DASS, ni chez nous. On a l'habitude de l'EHPAD classique, 150 personnes. Mais ces petites

structures qui apportent de la souplesse dans l'offre sociale me paraissent inéluctables à terme. Cela veut dire Yves Lecaudey qu'il faut avoir une réflexion sur la prise en charge – c'est dommage que Jean-Jacques Benoit, Maire de Pessac, ne soit pas là - ; ce n'est pas à nous de tout prendre en charge. Là c'est une zone industrielle qui dit : "Banco à des assistantes maternelles qui veulent bien se regrouper avec une commune qui offre des locaux". C'est le cas, elle est en train de mettre en place une espèce de pôle d'économie sociale et solidaire dans cette zone industrielle, il faut que notre PMI l'accompagne ; je ne dis pas nos finances, je dis notre PMI. Ce sont des modes qu'il faut probablement accompagner, notamment en termes expérimentaux et qualitatifs. Cela ne veut pas dire pour autant que le Conseil Général est obligé de les financer. Mais je retiens naturellement ce que vous venez de nous dire Yves Lecaudey, mais je pense qu'il faut se montrer relativement ouvert, parce que la société évolue.

Martine JARDINE :

Gilles Savary a raison quand il dit qu'il faut absolument innover dans le domaine de la petite enfance. Cependant je voudrais souligner qu'au niveau de notre Département la question des micro-crèches a été abordée, énormément travaillée, Edith Moncoucut ne dira pas le contraire, et il y a eu une position du Département pour assurer la qualité de l'accueil des jeunes enfants. Cela d'autant plus qu'au niveau de la Mayenne, des expérimentations ont été mises en place, et elles ont pour une part capoté parce que justement elles n'avaient pas été suffisamment cadrées.

D'autre part, il ne faut pas confondre avec ce qui est de l'ordre de la mise en place de crèches d'entreprises, qui ont des opportunités financières que notre collectivité n'a pas forcément. De plus dans le cadrage du privé, il y a des structures privées, type BabyLou et autres, qui ont des opportunités de financement parce qu'elles sont dispensées de la TVA, et nous devons être très vigilants, en particulier sur le plan de l'investissement, parce que se pose la question de la qualité de l'accueil. Et dans le cadre de mes autres activités, nous sommes sollicitées par les professionnelles qui se trouvent en grande difficulté dans ces structures tellement elles sont soumises, parce que ce sont surtout des femmes, à une pression importante. Là aussi nous devons être très vigilants. De surcroît, la PMI est systématiquement présente, puisque c'est elle qui assure l'agrément de ces structures.

Il faut innover. J'étais en Suisse il n'y a pas très longtemps, à Lausanne, pour faire une conférence, d'ailleurs je vais en parler avec Edith Moncoucut tout à l'heure. Il y a un projet très intéressant de structure, mais Edith Moncoucut a mis en place un projet innovant au domicile parental. En Suisse, il y a eu un financement sur des personnes qui sont en voie de perte d'emploi, avec une possibilité pour ces personnes d'assurer des modes d'accueil ; des financements sont possibles et là il y a un processus innovant. Il faut inventer, mais être vigilant.

Actuellement le privé a des opportunités que les collectivités territoriales n'ont pas, à ceci près qu'il faut savoir ce que l'on fait sur le plan de la qualité de l'accueil. Et il y a un enjeu très important au niveau de la lutte contre les exclusions.

Edith MONCOUCUT :

Quelques mots pour compléter ce qui a été dit. En effet, il faut aller vers des structures innovantes pour pouvoir répondre au mieux aux besoins des populations. Quand Gilles Savary

évoquait sur Pessac le projet au niveau des entreprises, et comme le soulignait aussi Martine Jardiné, il y a d'une part les micro-crèches avec des assistantes maternelles qui se rassemblent pour accueillir jusqu'à neuf enfants, et les mini-crèches interentreprises comme le projet à mettre en place sur Pessac qui est différent des micro-crèches. Quand on disait que le Département, via la PMI, était responsable de la qualité de l'accueil de ces enfants, grosse responsabilité, il faut veiller aux règles d'hygiène et de sécurité à respecter. Ce qui veut dire que c'est facile de permettre à des assistantes maternelles d'accueillir neuf enfants, mais il faut trouver l'endroit, les locaux, pour pouvoir accueillir ces enfants, car cela ne s'improvise pas comme cela. Il y a deux choses, d'une part la crèche interentreprise qui est un réel besoin, et d'autre part la micro-crèche avec les assistantes maternelles dont on parle.

Gilles SAVARY :

Sur Pessac, à ce que j'en connais, ce sont des assistantes maternelles de Talence, c'est pour cela que je connais le dossier, cela se téléscope, parce ce sont des assistantes maternelles qui créent une micro-crèche qui serait à usage de la zone industrielle pour certaines entreprises. En tout cas, on est sur des états limites administratifs, sur lesquels nous devons faire de l'expérimentation et être vigilants, mais il ne faut pas les rejeter d'emblée.

Edith MONCOUCUT :

Je suis d'accord avec vous. En terme d'expérimentation, puisqu'on parlait de Pessac, nous sommes toujours prêts, car nous avons quand même mis en place une structure d'accueil innovante, unique en son genre, sur le Département, sur la Région, voire plus large, c'est Innov' Accueil, en terme de structure d'accueil municipale, c'est-à-dire accueillir des enfants à domicile quand des personnes se trouvent en difficulté ou en voie d'insertion.

Martine JARDINE :

Une chose importante actuellement, c'est le regroupement des assistantes maternelles dans les maisons familiales, qui vient d'être autorisé. Je voudrais signaler au niveau du paysage de la petite enfance, des problématiques familiales, des choses graves qui se passent, depuis la sortie du rapport Tabarot, qui remet complètement en question les modalités des modes d'accueil, en particulier avec les assistantes maternelles où elles vont être autorisées à accueillir jusqu'à quatre enfants, et l'objectif était jusqu'à six enfants sur le modèle canadien. L'ADF m'a sollicitée, et on est en train d'étudier ce rapport. Il serait intéressant que le Département se positionne pour faire connaître notre désaccord par rapport à ce qui est en train de se passer, pour la bonne raison que cela concerne l'exclusion. On privatise à outrance, en démantelant l'école maternelle, puisqu'on va mettre en place pour les deux-quatre ans des jardins d'éveil, qui obligatoirement seront financés par les parents et certainement par notre Département. Il y a là quelque chose d'important, les relais assistantes maternelles c'est la remise en question de la PMI aussi. Il serait intéressant qu'à un moment donné on puisse prendre une motion autour de cette question-là pour montrer notre désaccord.

M. LE PRESIDENT :

On peut la préparer pour ce soir.

Edith MONCOUCUT :

Dans le cadre de la mise en place de ces structures d'accueil innovantes, nous essaierons de trouver des solutions, surtout dans des endroits en milieu rural où c'est très difficile ; cela fait partie du schéma départemental de l'accueil du jeune enfant, où une commission travaille énormément sur ce sujet.

Serge LAMAISON :

Sans vouloir rallonger le débat, je suis en préparation de 25 places supplémentaires, et la question que je me pose est de rechercher de l'expérimentation ; je suis prêt à faire des expérimentations. Le problème est toujours le même, c'est de savoir qui va payer. Yves Lecaudey l'a bien signalé. A l'Assemblée des Villes de Banlieue de France, les collègues maires de la région parisienne disent qu'il ne peuvent pas payer. On a besoin d'accueillir à la petite enfance, on ne sait pas faire, car c'est trop cher ; les normes d'aujourd'hui ne nous permettent pas de le faire, sauf à avoir un service public de l'accueil de la petite enfance, qui est encore autre chose, qui n'est pas pour demain me semble-t-il. Je suis prêt à expérimenter certaines choses, et avant de refuser des évolutions, il faut se poser la question de savoir comment on pourra faire.

Daniel JAULT :

Je ne veux pas intervenir techniquement sur cette affaire. Mais dès lors que l'on donne à une structure le nom de crèche, il y a une réglementation absolument incontournable et minimale que l'on ne peut pas franchir, et je crains qu'à travers ces structures cela peut être un regroupement familial de mères intéressées... Ce qui est important dans ce type de structure c'est la disponibilité, du temps, et de la proximité ; ce sont deux choses qu'il faut pouvoir concilier à travers un financement. Moyennant quoi j'ai toujours pensé que ces crèches étaient quand même des structures d'éveil ; cela ne peut pas être confié à n'importe qui. L'éveil d'un enfant n'est pas évident, il est en construction, il faut être vigilant à cela. Cela ne peut pas être des structures de gardes d'enfants banales. A la limite, je me demande si ces structures-là ne présentent pas un certain danger dès lors qu'elles ne sont pas codifiées par des règles strictes ou des lois.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**MISE EN OEUVRE DES DISPOSITIONS DES LOIS DU 05 MARS 2007
RELATIVES AUX MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISE
ET A L'ACCOMPAGNEMENT A L'ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE**

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

La loi du 5 mars 2007 relative à la protection des majeurs introduit une nouvelle conception et une nouvelle philosophie de la protection des majeurs, qui se traduisent par plusieurs éléments importants.

- Les mesures civiles de protection (sauvegarde de justice, curatelle et tutelle) sont désormais réservées aux majeurs, dont les facultés physiques ou mentales sont altérées (un certificat médical attestant cette altération est obligatoire). Il n'est plus possible de cumuler une mesure civile de protection et une mesure d'accompagnement social ou judiciaire.

- La création de la MASP (Mesure d'accompagnement Social Personnalisé) confiée aux départements, constitue une nouvelle prestation sociale pour répondre aux situations relevant plus de la détresse sociale que de l'incapacité juridique, et figure dans le code de l'Action Sociale et des Familles.

- Le principe de subsidiarité : toute mesure d'accompagnement judiciaire (MAJ) doit être précédée d'une mesure d'accompagnement social personnalisé (MASP)

La loi du 5 Mars 2007 relative à la Protection de l'Enfance introduit deux dispositions qui ont pour but d'aider les parents confrontés à des difficultés de gestion du budget familial ayant des conséquences sur les conditions de vie de l'enfant.

- L'accompagnement en économie sociale et familiale s'inscrit comme une nouvelle prestation d'aide sociale à l'enfance, et figure dans le code de l'action sociale et des familles au titre de l'aide à domicile. Elle est mise en oeuvre dans le cadre d'une protection administrative de l'enfant.

- La mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial est une mesure d'assistance éducative. Elle est prononcée par le juge des enfants dans le cadre d'une protection judiciaire de l'enfant, et se substitue à la tutelle aux prestations sociales enfants (TPSE). Elle ne peut être décidée que par le juge des enfants lorsque l'accompagnement en économie sociale et familiale, dans le cadre de la protection administrative, apparaît insuffisant, selon le même principe de subsidiarité.

Il nous appartient donc désormais de mettre en oeuvre ces nouvelles missions qui viennent compléter les compétences sociales du Département, qui est chef de file en la matière. Il convient donc d'articuler au mieux ces nouvelles attributions à l'organisation actuelle, et de veiller à leur bonne articulation avec les dispositifs existants, dans l'objectif d'un service cohérent à la population. Ce à quoi nous procéderons par application de mesures conventionnelles ou contractuelles (marchés publics) avec les organismes du territoire en position d'assurer la continuité des dispositions en cours avant la mise en oeuvre de ces nouvelles lois.

- L'Accompagnement en Economie Sociale et Familiale (AESF) des familles relevant de l'aide sociale à l'enfance sera mis en œuvre par nos services, en partenariat avec les associations conventionnées avec notre collectivité au titre de la protection de l'enfance.

- Les Mesures d'Accompagnement Social personnalisé (MASP) seront mises en œuvre pour nos services, et pourront être déléguées à des organismes en situation de les mettre en œuvre conformément à la loi. A cet effet, un marché public a été lancé afin de solliciter les dits organismes.

Telles sont les dispositions que nous avons engagées pour répondre à cette nouvelle compétence qui nous est confiée, et pour laquelle il est inscrit à ce budget un crédit de 200 000 €. Nous sommes, bien évidemment à ce jour, dans l'incapacité d'évaluer précisément le développement de ces nouvelles actions et nous serons certainement amenés, lors du budget supplémentaire, à ajuster nos prévisions à la réalité de la montée en charge de ces nouvelles prestations.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Edith MONCOUCUT :

En effet, nous sommes dans une année charnière, et comme je l'ai déjà dit, dans le cadre de la mise en place de ce dispositif, on se retrouve face à différentes inconnues, concernant le nombre de mesures, les moyens financiers que l'Etat doit apporter, et sans connaître la totalité des décrets pour cette loi qui doit s'appliquer au 1^{er} janvier prochain.

Concernant les marchés publics, cela date de quinze jours, et cela fait partie des inconnues auxquelles nous devons faire face, nous avons reçu une note disant qu'il n'y a pas forcément besoin d'un marché public pour la MASP. Je trouve que quinze jours avant la mise en place d'un dispositif comme celui-ci, qui n'est pas des moindres, se retrouver face à une annonce comme celle-ci ; j'irai jusqu'à dire que c'est scandaleux. Nous sommes face à des inconnues. Nous devons mettre en place ce dispositif, et voilà ce qui nous arrive. Concernant ce marché public, rien ne dit que c'est obligatoire ou pas obligatoire. On va le faire d'une manière très souple, puisque l'on est dans une année charnière, après l'expérimentation on fera le bilan au bout de quelques mois pour voir ce que cela va donner. Cela nous met dans des positions plus que difficiles, inconfortables. Et tout cela parce qu'une loi arrive, une nouvelle mesure arrive, un nouveau dispositif doit être mis en place, et on doit faire face vraiment à des inconnues.

Yves LECAUDEY :

C'est très grave ce qui est en train de se passer, parce qu'une lettre de Bercy nous informe, il n'y a même pas quinze jours, que l'on n'est pas soumis aux procédures de marché. Mais c'est une lettre, qui n'a pas force de loi ou de décret, c'est-à-dire que si dans nos

consultations quelqu'un dépose un recours, il faudra attendre qu'une jurisprudence définisse le mode d'opération. C'est à une autre échelle de ce qui se passe à la CUB sur les transports. C'est invraisemblable ! Il y a une loi. Il faut l'appliquer. On passe notre temps à demander si telle procédure peut être utilisée ou pas. On reçoit l'avis par lettre sur une procédure qui n'a pas de valeur juridique, quelques jours avant l'examen du projet de budget, et on va partir parce qu'il faut le faire – on est d'accord avec ce que disait Pierre Yerlès -, mais on est à tout moment en passe d'avoir un recours et remettre tout à plat. Cela devient insupportable !

M. LE PRESIDENT :

Il n'y a pas beaucoup de cohérence, on s'en aperçoit chaque jour !

Michel HILAIRE :

Je voudrais donner un avis de notre groupe, non pas sur l'urgence qui est certes bien compliquée, mais sur le moyen terme. Notre Département devra mettre en œuvre la loi de 5 mars 2007 à partir du 1er janvier, cette loi portant réforme de la protection juridique des majeurs. Mais tout le monde l'a noté, la nature de ce qu'il est convenu d'appeler la tutelle est un peu différente maintenant, elle devient plus un accompagnement en terme social dans l'esprit de la loi, qu'il nous appartient d'appliquer. Le rapport nous propose dans un premier temps que nos services de la Dgas n'assurent pas directement ces nouvelles mesures pour l'année 2009, mais que cela soit laissé aux organismes qui avaient en charge cette mesure jusqu'à maintenant. Ceci dit malgré le changement de caractère. Ces organismes, ce sont les tuteurs actuels qui se répartissent pour moitié entre des membres bénévoles de la famille, des professionnels qui peuvent être des travailleurs sociaux, des psychologues, des comptables, des juristes, mais aussi d'anciens magistrats, médecins, commissaires de police à la retraite, avec les risques opposés de dérives pointés par la loi, comme le délaissement ou l'appropriation. Pour notre part, nous pensons que nous aurions tout intérêt à réfléchir, et pourquoi pas nous engager d'ores et déjà à assurer en propre ces nouvelles mesures, en renforçant le service public départemental d'action sociale. C'est un point qui me semble important.

Nous partageons ce que dit le rapport : "ces nouvelles missions viennent compléter les compétences sociales du Département qui est le chef de file en la matière". Le rapport dit également : "ces nouvelles mesures concerneront un certain nombre de personnes déjà bénéficiaires de prestations du Département ou d'accompagnement social de nos services sociaux". Il a été dit par le rapporteur : "il nous appartient d'articuler au mieux".

Nous pensons que la cohérence nous demande à réfléchir aujourd'hui, ou même aurait voulu que nous en déduisions la prise en charge directement par nos services. Le législateur, s'il nous impose des délais rapides, ayant pour une fois laissé un délai pour permettre aux Conseils Généraux de se préparer à la mise en œuvre de la loi.

J'ajouterai enfin qu'à l'heure où certains se posent la question de l'utilité de l'existence des départements, peut-être est-il bon d'exercer sans détour cette compétence qui devient essentiellement sociale aujourd'hui. Cela résoudrait la question des marchés publics.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

J'ai le plaisir d'"accueillir", parce qu'il est chez lui, Alain Rousset et de le remercier pour son hospitalité. Tout a été parfait, il n'y a que des gens dévoués et aimables autour de nous. Je voudrais en votre nom à tous lui exprimer beaucoup de gratitude et d'amitié.

Alain ROUSSET :

Je remercie Philippe Madrelle. Je tenais à venir vous saluer parce que j'ai participé à cette assemblée pendant plus de cinq années, et que même aux côtés de Philippe Madrelle j'en étais le Premier Vice-Président. C'est pour moi de très bons souvenirs. En plus, je reconnais tous les visages, même si tous ces visages, certains ont un peu vieilli, et pareil pour moi, et encore plus. Je suis très heureux que l'on ait pu mettre cette salle à votre disposition. Je trouve très bien que ce voisinage puisse se renforcer. On signe des conventions entre la Région et le Département. On est de plus en plus en charge de politiques publiques. Donc je trouve cela très bien. Et puis, si je peux dire un petit mot politique, on est quand même engagé les uns et les autres dans une bataille qui dépasse les sensibilités politiques de gauche et de droite, avec certaines idées farfelues qui, j'avoue, sont particulièrement inquiétantes.

Il y a une identité départementale, qui suppose une élection départementale, un débat départemental, que ce soit la droite ou la gauche qui gagne, vous savez mon souhait, mais il doit y avoir ce type de débat. Il en est de même au niveau régional, les compétences sont différentes. Les trois grandes associations des maires, des présidents de conseils généraux et des présidents de conseils régionaux s'interrogent, et j'étais encore hier soir en réunion avec Jacques Pélissard sur les mêmes bases, j'espère qu'elles pourront être entendues.

J'aime bien venir vous retrouver, et vous êtes contents de venir ici, comme le dit Philippe Madrelle, mais on a chacun notre travail à faire. Je ne vois pas bien comment cela pourrait marcher si tout était mélangé. Le législateur depuis vingt ans a tracé quelques pistes.

Je vous souhaite bon travail et pardon de vous avoir interrompu.

Applaudissements

M. LE PRESIDENT :

Je vous remercie beaucoup Alain Rousset. C'est vrai qu'on a besoin de se serrer les coudes, parce qu'à l'heure actuelle on assiste à une volonté de casse territoriale. Je crains que cette commission Balladur ne dépasse pas le boulevard périphérique de Paris ; c'est très dangereux, avec ces gens qui ont des têtes bien pleines, mais pas toujours très bien faites. J'entends des choses, comme vous les entendez aussi, qui sont effrayantes. On espère que la raison l'emportera, mais franchement à l'heure actuelle on entend des choses extraordinaires. Alors, qu'il faille un peu clarifier les compétences, il y a des choses à faire naturellement, il y a des chevauchements, on le sait depuis longtemps. Mais procéder à une volonté de casser nos territoires, d'autant que nous sommes réactifs les uns et les autres, que ce soit la Région, sur les intérêts majeurs économiques en particulier, le Département qui est l'institution de

proximité. Nous sommes le dernier rempart, le Conseil Général, sur le plan de précarité dans le Département.

Alain ROUSSET :

J'ajoute juste une chose. Je ne sais pas si vous avez fait l'exercice. Je l'ai fait devant la commission Balladur, en tant que Président de l'ARF, aussi au Sénat devant la commission présidée par Claude Bellot. Parce qu'il faut aller plus loin dans la clarification des compétences, mais la vraie clarification ce sont nos relations à l'Etat. Parce qu'aujourd'hui 50 % du budget de la Région sont mélangés avec le budget de l'Etat, et une des difficultés du plan de relance, c'est pour cela qu'on s'est réuni avec le Premier Ministre récemment, c'est que (regardez le TGV, les contrats de plan) pour relancer l'économie, cela passe par les collectivités locales. Et on a un exercice de délier tout cela. J'ai pris le budget de la Région, et quand vous ajoutez les compétences propres, les lycées, le chemin de fer, la formation, les aides directes aux entreprises, l'apprentissage, vous arrivez finalement en compétence exclusive, et vous pourrez faire l'exercice au niveau du Conseil Général, on arriverait à ce que 80 % des budgets des collectivités locales sont des compétences exclusives, et qu'en fait le recouvrement - on fait des salles polyvalentes, des équipements culturels ensemble, etc., mais en fait la grosse partie a trait aux compétences propres de la Région. Il faut sûrement parler de chef de file, de pouvoir règlementaire des chefs de file, mais le chevauchement n'est pas si important qu'il ne l'est, et il faut - et je pense qu'Edouard Balladur en est convaincu parce la dernière discussion que j'ai eue avec lui était plutôt positive - délier la relation Etat - Collectivités locales sur les compétences qui nous ont été transférées. Mais il y a un vrai défi intéressant, il y a une modernisation, un vrai exercice à faire.

Merci beaucoup d'être là, et bonne fin de travail.

POLITIQUE EN FAVEUR DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE

Rapporteur : Daniel JAULT

Mesdames, Messieurs,

En 1983, les lois de décentralisation ont confié aux Départements les missions d'Aide Sociale à l'Enfance. La loi du 5 mars 2007 portant réforme de la protection de l'enfance a confirmé les orientations préconisées par notre collectivité en 2003, en faveur de la prévention et de la protection de l'enfance. Le Schéma Départemental 2007-2011 de la Prévention et de la Protection de l'Enfance et de la Jeunesse retrace les orientations départementales visant à favoriser la cohérence et l'efficacité du dispositif et l'optimisation des réponses offertes ou à initier.

I - LA PREVENTION ET LA PROTECTION DE L'ENFANT AU DOMICILE DE SES PARENTS

Axe majeur de la protection de l'enfance, la prévention vise à prévenir le plus en amont possible les risques de mise en danger de l'enfant. L'intérêt de l'enfant doit guider toute action de prévention. Les actions de préventions prennent en compte l'ensemble des facteurs de vulnérabilité de l'enfant, de ses parents et de sa famille.

✎ **Aide Educative** : Il s'agit d'une aide à la parentalité dont l'objectif est le maintien des mineurs dans le cadre familial. 12 160 000 € en dépense sont inscrits au projet de budget.

✎ **Aides financières** : La précarité financière des parents constituant souvent un premier stade dans les difficultés éducatives, les aides financières permettent une prévention active, non stigmatisante et de proximité. 2 760 000 € en dépense et 500 € en recette pour régularisation comptable sont inscrits au projet de budget.

✎ **Techniciennes d'Intervention Sociale et Familiale** : Cette activité menée par le secteur associatif permet de maintenir, rétablir et développer les compétences parentales, afin de préserver l'unité de vie familiale. 4,5 M€ en dépense sont inscrits au projet de budget.

✎ **Jeunes majeurs** : Ce programme finance le paiement de budget aux jeunes majeurs, afin de les aider face à leurs difficultés d'insertion sociale, faute de ressources ou de soutien familial suffisant. 286 000 € en dépense sont inscrits au projet de budget.

✎ **Actions collectives** : Ce programme finance des actions auprès des familles et des actions de prévention d'ordre collectif : actions menées par les MDSI en partenariat avec les centres sociaux, le secteur associatif pour l'organisation de sorties familiales, activités récréatives, pédagogiques... 397 700 € en dépense sont inscrits au projet de budget.

II - LA PROTECTION DE L'ENFANT HORS DU DOMICILE DE SES PARENTS

Le Schéma départemental conjoint de prévention et de protection de l'enfance prévoit sur ce thème d'optimiser la durée des accueils, de prévenir les ruptures, de préparer le retour

en famille, de promouvoir des modes accueils diversifiés au plus près des problématiques rencontrées.

✎ **L'accueil familial** : réalisé au domicile d'une assistante familiale offre un cadre sécurisant propice à la résolution des difficultés. Ce programme finance les salaires, les frais de formation des assistants familiaux, les frais de transports, ainsi que les prestations en faveur des enfants (indemnité d'entretien, habillement, ...). 47 535 000 € en dépense et 992 500 € en recette pour la récupération des frais de placement des enfants ne relevant pas de notre département sont inscrits au projet de budget.

✎ **Frais annexes sur placement** : la prise en charge physique d'un enfant comprend toutes les dépenses liées à la vie de l'enfant. Frais de loisirs, scolarité, séjour vacances, etc. 1 388 000 € en dépense.

✎ **Autres modes d'accueil** : ce programme finance les prises en charge nouvelles et adaptées aux difficultés spécifiques d'une partie des mineurs confiés, soit dans le cadre de lieux de vie ou de structures dites expérimentales. 6 493 000 € en dépense sont proposés au projet de budget.

✎ **CDEF Subvention d'Equilibre** : ce programme représente la subvention d'équilibre 2009 d'un montant de 15 766 795 € du budget annexe du CDEF, budget qui fait l'objet d'un rapport distinct.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif, pour la mise en œuvre des politiques départementales en faveur de l'enfance et de la famille, qui s'élèveront globalement à 91 286 495,77 € en dépense et à 998 800 € en recette.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS DE L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE

Rapporteur : Daniel JAULT

Mesdames, Messieurs,

La politique du Département s'exerce selon deux axes en matière d'aide sociale à l'enfance

- en matière d'investissement dans les établissements, auxquels près de 20 millions d'euros concernant dix d'entre eux, ont été consacrés depuis 2002 au titre de leur reconstruction ou de leur restructuration,

- au titre de leur fonctionnement, afin d'adapter la prise en charge aux évolutions de la population et de la société.

1. LES CREDITS D'INVESTISSEMENT

Les programme de création ou de rénovation des établissements présente une inscription de 1.415 M€ de crédits de paiement pour 1.330 M€ d'autorisations de programme répartis en subvention et en maîtrise d'ouvrage directe.

Etablissements Aide Sociale à l'Enfance subvention création rénovation

Sur ce programme 1 M€ d'AP sont destinées à la restructuration de la Maison d'Enfants du Moulleau, dont les études sont en cours et dont les travaux sont programmés dans la PPI dès 2010.

Etablissements Aide Sociale à l'Enfance MOD création rénovation

Les AP nouvelles, soit 330.000 €, concernent pour 50.000 € d'AP/CP, la réalisation d'une véranda à la Maison d'enfants Raba Bègles destinée à agrandir l'espace de vie; la remise aux normes de la cuisine du Home d'enfants de Mazères, et une inscription complémentaires relatifs à l'opération intitulée "La Casa – construction d'un bâtiment à usage de Point Rencontre et de bureaux" à Mazères, suite à appel d'offres infructueux.

2. FONCTIONNEMENT

MECS et Centres Maternels

Vingt deux Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) sont réparties sur le territoire girondin. 1494 enfants sont accueillis en continu dans ces structures à ce jour. Nous poursuivons l'adaptation des prestations offertes par ces établissements, dans le cadre législatif nouveau défini par les derniers textes parus. (lois du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico sociale du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance).

A titre d'exemple, les Maisons d'enfants Godard-Stéhelin à Bordeaux, Saint Joseph à Podensac, ont créé des places d'accueil séquentiel permettant un travail de collaboration avec les parents, basé sur la co-parentalité, dans l'objectif d'un retour en famille plus précoce.

Le Home de Mazères se prépare également à ouvrir fin 2009, la structure intitulée "La Casa", dont le projet pédagogique s'appuie également sur le soutien à la parentalité. Cette structure aura également pour mission une observation préalable des compétences parentales, leur évaluation continue, et la possibilité pour les enfants d'être hébergés momentanément si le besoin s'en fait sentir.

Le Foyer Quancard, destiné à l'accueil de mineurs isolés étrangers va réorienter une partie de son activité pour tenir compte de l'évolution de ces publics, entraînant une prise en charge davantage tournée vers les addictions et les problèmes de santé divers dans un premier temps, plutôt que vers la rescolarisation ou l'insertion professionnelle de ce public.

Le Centre Maternel du Moulleau a démarré une nouvelle prestation au domicile des familles, lorsque l'indication posée ne nécessite pas une prise en charge continue en établissement,

Enfin, nous ouvrirons un cinquième Point Rencontre, rattaché à la Maison d'enfants du Moulleau, favorisant les rencontres médiatisées ordonnées par les juges des enfants.

Par ailleurs, il faut savoir que plus de 1000 équivalents temps plein sont actifs dans les Mecs, afin de prendre en charge la totalité des besoins des enfants. Les frais de personnels (75 % des budgets) pèsent lourdement sur le calcul des prix de journée, notamment par le caractère "vieillissant" des personnels ce qui occasionne des indemnités de fin de carrière plus élevées. Le rythme de ces départs devrait s'intensifier en 2009 et se poursuivre jusqu'en 2012-2013. De plus l'inflation très forte constatée en 2008 sur le prix des fluides, de la nourriture, des loyers commerciaux a eu un effet de hausse très important sur le budget des établissements. Néanmoins, notre effort d'adaptation du dispositif d'accueil aux exigences de la loi et aux nouveaux besoins des populations, sera poursuivi.

L'année 2009 sera donc consacrée à l'étude et à la mise en œuvre de mesures d'accueil de jour, également préconisées par la loi du 5 mars 2007.

En conséquence, In nous est demandé d'adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif présentés dans le présent rapport et qui s'élèveront globalement en dépenses à 1 330 000 € en Autorisation de Programme et 69 866 195,06 € en Crédit de Paiement et à 525 500 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**CENTRE DEPARTEMENTAL DE L'ENFANCE ET DE LA FAMILLE
BUDGET ANNEXE 2009**

Rapporteur : Edith MONCOUCUT

Mesdames, Messieurs,

Outil indispensable du Département, le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF), prend en charge au travers de ses établissements les mineurs ou jeunes majeurs en difficultés sociales graves confiés au président du Conseil Général.

Pour faciliter son fonctionnement, les crédits affectés sont inscrits dans un budget annexe à l'intérieur du budget départemental. Ils s'élèvent en section d'exploitation à 16 567 169,77 € en dépenses et concernent plus particulièrement les charges de personnel en augmentation de 2.10 %, et de gestion courante, liées notamment aux prestations et au transport des enfants accueillis. Ces dépenses sont couvertes en recettes par une subvention départementale d'un montant de 15 766 795,77 € et divers crédits.

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 650 691,77 €, les recettes reposant en majorité sur les amortissements, complétés par le fonds de compensation de la T.V.A.

En conséquence, il nous est demandé de bien vouloir adopter les crédits inscrits au projet de budget primitif 2009 du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille, qui s'élèveront globalement à 17 217 861,54 € CP en dépenses et à 17 217 861,54 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 16 - ENFANCE, FAMILLE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. LE PRESIDENT :

Nous reprendrons nos travaux à 14 h 30. Il reste neuf dossiers. Bon appétit.

La séance est levée à 12 h 30.

Le Secrétaire de Séance,

Signé

**Bernard DUSSAUT
Conseiller Général
du Canton de Monségur**

Le Président du Conseil Général,

Signé

**Philippe MADRELLE
Sénateur de la Gironde
Conseiller Général
du Canton de Carbon-Blanc**

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA GIRONDE

Réunion du 18 décembre 2008
Après-midi

Sous la Présidence de

Monsieur Philippe MADRELLE

Présents : MM. Pierre AUGÉY, Jean-Pierre BAILLE, Pierre BARRAU, Jean-Jacques BENOIT, José BLUTEAU, Mme Christine BOST, MM. Philippe CARREYRE, Bernard CASTAGNET, Jacques CHAUVET, Yves d'AMECOURT, Jean-Marie DARMIAN, Jean DARREMONT, Alain DAVID, Jean-Louis DAVID, Hervé De GABORY, Mmes Michèle DELAUNAY, Isabelle DEXPERT, MM. Philippe DORTHE, Michel DUCHENE, Bernard DUSSAUT, Mme Martine FAURE, MM. Jacques FERGEAU, Michel FROUIN, Christian GAUBERT, Hervé GILLE, Jean-Luc GLEYZE, Michel HILAIRE, Mme Martine JARDINE, MM. Daniel JAULT, Max JEAN-JEAN, Mme Anne-Marie KEISER, MM. Serge LAMAISON, Serge LAPORTE, Henri LAURENT, Yves LECAUDEY, Xavier LORIAUD, Pierre LOTHAIRE, Philippe MADRELLE, Francis MAGENTIES, Alain MAROIS, Guy MARTY, Jacques MAUGEIN, Gilbert MITTERRAND, Mme Edith MONCOUCUT, MM. Christian MUR, Philippe PLISSON, Robert PROVAIN, Mme Marie RECALDE, MM. Alain RENARD, Jacques RESPAUD, Mathieu ROUVEYRE, Gilles SAVARY, Jean-Pierre SOUBIE, Jean TOUZEAU, Pierre YERLES.

Excusés : MM. Gérard CESAR, Bernard FATH, Yves FOULON, Sébastien HOURNAU, Alain LEVEAU, Jean-Jacques PARIS, Alain PERONNAU, Dominique VINCENT.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Secrétaire de séance : Bernard DUSSAUT.

**REVISION DU BAREME DES REDEVANCES D'OCCUPATION
DU DOMAINE PUBLIC ROUTIER DEPARTEMENTAL
APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2009**

Rapporteur : Christian MUR

Mesdames, Messieurs,

Le barème des redevances d'occupation du domaine public routier Départemental n'a pas été réactualisé depuis la délibération de la commission du Conseil Général du 26 juin 2003. Il nous est donc proposé d'actualiser ce barème au 1^{er} janvier 2009, en fonction de l'évolution de l'index TP01 entre 2003 (480.6) et mars 2008 (dernier index connu : 610.9), soit une augmentation de 27.1 %.

Par ailleurs, un élargissement du paiement de la redevance à d'autres occupations non répertoriées jusque-là dans la délibération du 26 juin 2003, puisque l'article L.2125 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P) pose le principe de la non gratuité de l'occupation du domaine public et limite les exceptions à cette facturation. Aussi, il convient d'assujettir à redevance d'autres occupations jusque-là non répertoriées dans la délibération du 26 juin 2003, à savoir :

- l'Occupation par des ouvrages de transport et de distribution d'électricité,
- l'Occupation par des passages souterrains,
- l'Occupation par des buses pour laquelle il est proposé de pérenniser la gratuité habituellement accordée,
- l'Occupation par des canalisations et câbles : (autres que celles régies par des personnes morales exploitantes de réseaux),
- l'occupation par des circuits de formation routière (ex. : auto-école), pour laquelle il est proposé de pérenniser la gratuité.

Pour les occupations par des canalisations et câbles [conduites d'eau potable, électricité (aérien et souterrain), gaz, assainissement, effluents] autres que celles régies par des personnes morales exploitantes de réseaux, je vous propose de faire la distinction entre l'occupation qui présente un objet commercial pour le bénéficiaire et celle qui n'en présente pas.

- pour celles qui ne présentent pas un objet commercial : (ex. : un particulier, une collectivité) l'occupation sera gratuite,

- pour celles qui présentent un objet commercial : (ex. : les sociétés, etc.) l'occupation sera soumise à paiement de redevance.

Pour toutes les occupations payantes un forfait minimal de 15 € sera appliqué à tous les occupants.

AVIS DE LA COMMISSION 21 - VOIRIE DEPARTEMENTALE ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

POLITIQUE DES INFRASTRUCTURES ROUTIERES DEPARTEMENTALES

Rapporteur : Michel HILAIRE

Mesdames, Messieurs,

Les propositions d'inscription au budget primitif 2009 relatives aux infrastructures routières s'inscrivent dans la continuité de la politique d'aménagement et de développement du réseau routier départemental définies par notre assemblée, dans le cadre d'une approche de développement durable.

Ces propositions portent à la fois sur les crédits nécessaires à l'entretien courant mais également sur les investissements d'amélioration et de modernisation du réseau principal, l'accompagnement financier des communes dans le cadre des aménagements routiers, la rénovation des pistes cyclables existantes ainsi que les études visant à l'extension de notre réseau, l'aménagement des routes de 3^{ème} et 4^{ème} catégories par le biais du programme RIL, la suppression ou l'amélioration de la sécurité des passages à niveau préoccupants, la surveillance des carrières.

La mise en oeuvre de la Politique Routière Départementale s'articule autour des programmes suivants détaillés ci-après.

I – ENTRETIEN et INVESTISSEMENT DE LA VOIRIE

Ce chapitre regroupe les programmes définis annuellement qui contribuent à maintenir la sécurité des routes, pistes cyclables et carrières, mais aussi à favoriser les aménagements d'intérêt local.

- 1) Entretien et fonctionnement (P138)
- 2) Renforcements programmés (P139)
- 3) Le Programme d'opérations ponctuelles (P141)
- 4) Les participations diverses (P142)
- 5) Le programme des pistes cyclables (P143)
- 6) Le renouvellement du matériel du parc (P145)
- 7) Le programme du réseau d'intérêt local – RIL (P146)
- 8) Maintenance du réseau transféré (P228)
- 9) Suppression des passages à niveau préoccupants (P250)
- 10) Carrières (P151)

Pour l'ensemble de ces programmes, 30 471 500 € d'AP et 46 328 500 € de CP en dépenses et 2 445 700 € de CP en recettes sont prévus au projet de budget primitif.

II - PROGRAMMATION PLURIANNUELLE

La programmation pluriannuelle est effective sur les programmes 210 (routes départementales) et 223 (routes nationales transférées).

1) Le plan prévisionnel d'investissement des routes départementales (P210)

L'objectif de ce programme, dont la mise en place a été adoptée par notre Assemblée dans sa réunion de décembre 1999, consiste sur les 2000 km de routes départementales du schéma directeur à :

- améliorer la sécurité des usagers,
- aménager des itinéraires cohérents et complets sur un nombre réduit d'années et contribuer globalement et durablement au développement économique, touristique et urbain du Département de la Gironde et à la qualité de vie des usagers.

Ce programme fait l'objet d'une programmation financière pluriannuelle basée sur une planification physique des opérations d'investissement.

Il est prévu en 2009 la poursuite ou l'achèvement des aménagements listés dans le rapport de Monsieur le Président pour un montant de 30 550 000 € d'AP et 27 143 900 € de CP en dépenses et 115 000 € de CP en recettes.

2) Le plan prévisionnel d'investissement sur le réseau national transféré (P223)

Ce programme permet entre autre, de poursuivre la réalisation des opérations transférées du IVe CPER dont nous assurons désormais la maîtrise d'ouvrage. La participation financière de l'Etat, de la Région Aquitaine et de la CUB s'effectue sous forme de subvention en fonction de l'avancement des projets. Le détail des opérations prévues dans le cadre de ce programme fait l'objet d'un rapport spécifique.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter la programmation de opérations figurant dans le rapport et les crédits inscrits au budget primitif 2009, qui s'élèvent à 61 021 467,67 € en AP et 73 472 377,44 € en CP en dépenses, et 2 560 665,96 € en recettes.

AVIS DE LA COMMISSION 21 - VOIRIE DEPARTEMENTALE ET SECURITE ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Guy MARTY :

Par rapport à la déviation de Castillon, je regrette que les conseils municipaux de deux communes traversées par le projet aient pris des délibérations défavorables par rapport à la loi sur l'eau. Je souhaite ardemment que ces deux communes, ainsi que l'association des riverains qui s'est créée et qui attaque la DPU du Préfet au Tribunal administratif, prennent conscience de l'enjeu constitué par le désenclavement de la Vallée de la Dordogne, et les

risques accidentogènes que constitue le CD 936, avec le passage de convois exceptionnels, la traversée de Castillon par une multitude de camions de fort tonnage, etc. La politique du Conseil Général a toujours été pour chaque grand projet d'obtenir le consensus le plus large possible. Hélas, aujourd'hui, ces conditions ne sont malheureusement pas réunies.

M. LE PRESIDENT :

Je félicite Guy Marty. Nous étions ensemble à la réunion des maires du canton de Castillon, qui était une réunion très dense, et je félicite le conseiller général Guy Marty. Nous avons eu à en débattre, et nous sommes là devant des communes qui s'opposent à l'intérêt général avec une association. La problématique est là, et il est bien certain que l'on ne peut pas s'engager, dans la mesure où les gens sur le terrain ne sont pas capables de se mettre d'accord, malgré l'intérêt général prédominant et prégnant.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**ROUTES NATIONALES TRANSFEREES
PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES INVESTISSEMENTS**

Rapporteur : Pierre AUGÉY

Mesdames, Messieurs,

La programmation pour l'année 2009 se situe dans la continuité de la politique définie par notre assemblée en 2007. Les études et travaux projetés pour l'année 2009 peuvent être répertoriés en trois catégories :

- les opérations qui bénéficient d'un financement au titre de l'achèvement du CPER 2000 – 2006,
- les opérations pouvant recevoir des subventions spécifiques,
- les opérations financées exclusivement par le conseil général.

Le détail pour les trois catégories est présenté ci-dessous.

**I - OPERATIONS FINANCEES DANS LE CADRE DE L'ACHEVEMENT DU CPER
2000 2006**

Pour 2009, la programmation est listée dans le rapport de Monsieur le Président et concerne les RD 137, 1089 et 1215. Ces opérations font l'objet d'un financement Etat Région.

II - OPERATIONS BENEFICIANT DE SUBVENTIONS SPECIFIQUES

La réhabilitation du Pont Eiffel à Cubzac-les-Ponts avait été envisagée par les services de l'Etat, mais cette opération de sauvegarde techniquement très risquée n'avait pas été programmée et lancée. Pour l'année 2009, les frais inhérents aux études et au lancement du concours de maîtrise d'œuvre, en vue de la démolition-reconstruction des viaducs d'accès, sont inscrits.

III - OPERATIONS NON INSCRITES AU CPER

Bien que ces opérations n'aient pas été programmées avant le transfert au Département et financées dans le cadre du CPER, des aménagements sont prévus afin d'améliorer la sécurité sur ces axes majeurs. Le détail des opérations est listé dans le rapport de Monsieur le Président et portent sur les RD 1010 , 1215, 1250 et 2089.

En conséquence, Monsieur le Président nous demande d'adopter la programmation de opérations figurant dans le rapport et les crédits inscrits au budget primitif 2009 soit :

3 650 000 € d'AP et 7 000 000 € en CP de dépenses et 4 000 000 € de CP en recettes.

**AVIS DE LA COMMISSION 21 - VOIRIE DEPARTEMENTALE ET SECURITE
ROUTIERE : FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

DOSSIER (24) 1

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE L'EXERCICE 2007
COMPLÉMENT**

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du mois de juin 2008, une erreur matérielle s'est glissée dans le volume des admissions en non-valeur de 2007 sur lequel l'Assemblée s'est prononcée. En effet, une somme de créances irrécouvrables de 10 952,82 €, dont la répartition figure dans le rapport du Président, a été omise au titre du budget principal, ce qui porte à 883 338,12 € le montant global des admissions en non-valeur pour l'exercice 2007.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

AJUSTEMENT DE L'ACTIF DU DÉPARTEMENT
Budget principal et budgets annexes

Rapporteur : Jacques FERGEAU

Mesdames, Messieurs,

L'actif du Département doit continuellement être mis à jour, notamment pour enregistrer les sorties de certains biens dits renouvelables. C'est ainsi que des acquisitions effectuées avant 2003 et qui ne sont plus en notre possession (matériel et mobilier, informatique, outillage, ...) doivent être apurées à hauteur de :

- 2,3 M€ en ce qui concerne le budget principal,
- 0,05 M€ concernant la Direction des Transports Maritimes,
- 0,114 M€ le Centre Départemental Enfance et Famille.

Enfin, la propriété du premier équipement en matériel et mobilier des collègues doit leur être transférée pour un montant de 0,6 M€.

L'ensemble de ces mises à jour sera effectué par le Payeur Départemental à la clôture de l'exercice 2008.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

GESTION DE LA DETTE 2009

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

A partir du bilan des actions entreprises en 2008 et de leur effet sur l'encours de dette, il convient d'examiner quelles sont les perspectives pour l'exercice à venir.

L'année 2008 est marquée par un besoin de financement de nos investissements par emprunt accru par rapport aux années précédentes, alors qu'une crise financière secoue le secteur bancaire (raréfaction de la ressource et envolée des frais financiers). L'emprunt 2008 pourrait être mobilisé à hauteur de 95 M€, résultat de la consolidation d'emprunts existants pour 35 M€, d'une mobilisation de 20 M€ auprès de la Société Générale à des conditions satisfaisantes compte tenu du contexte et d'une mobilisation en cours de négociation de l'ordre de 40 M€. Par ailleurs, dans l'optique de la gestion de trésorerie zéro, les crédits de trésorerie ont été renouvelés, antérieurement à la crise, auprès de la Société Générale pour un montant de 90 M€ (dont une partie a été consolidée comme indiqué précédemment). Enfin, la réalisation du navire amphidrome de la Direction des Transports Maritimes en crédit-bail se traduit par la fixation d'un loyer qui, après quelques incertitudes, a pu bénéficier de conditions meilleures que celles envisagées lors de la signature du contrat. Au final, on estime à 0,9 M€ les économies réalisées à ce titre, et à 1,6 M€ celles qui sont générées par l'utilisation des lignes de trésorerie.

Compte tenu de la mobilisation prévisionnelle d'emprunt 2008 qui vient d'être évoquée, l'encours de la dette s'élèverait à 278 M€, soit une augmentation de près de 72 M€. Cet encours comprend 56 % de taux fixes, 30 % de taux indexés et 14 % d'OCLT non consolidées. On estime que 42 % de l'encours est sécurisé (taux fixe, plafonnements) et que l'exposition au risque, limitée à deux produits de pente, porte sur 14 %. Le coût moyen de la dette est évalué à 4,72 % et devrait passer à 4,68 % en 2009, eu égard à la perspective de baisse des Euribor.

En ce qui concerne la gestion de la dette pour 2009, la conjoncture étant peu propice à l'accroissement de l'autofinancement, il est possible que la mobilisation d'emprunt tourne autour de 100 M€ en 2009. Or, les perspectives de taux d'intérêts découlent d'un contexte perturbé par la crise de liquidités qui se traduit par la disparition de certains index et la hausse des marges et par des perspectives économiques peu encourageantes (inflation, croissance). En terme de stratégie, bien qu'il reste aujourd'hui peu de possibilités sur la dette actuelle, qu'elle soit à taux fixe ou à taux variable, toute opportunité sera saisie. L'essentiel de la stratégie se concentrera sur la gestion des encours nouveaux : il est proposé prioritairement :

- de privilégier des contrats souples de type OCLT, dès qu'ils pourront nous être proposés à des marges acceptables,

- de guetter les opportunités de bon taux fixes, compte tenu du niveau exceptionnellement bas des taux à long terme et de la nécessité de stabiliser une partie de nos encours

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

**PARTICIPATION AU FINANCEMENT
DU FONCTIONNEMENT DU SDIS POUR 2009**

Rapporteur : Jean-Marie DARMIAN

Mesdames, Messieurs,

Le vote par l'Assemblée départementale de sa participation au financement du SDIS s'appuie sur la base d'un rapport adopté par le Conseil d'Administration de cette structure. Au titre de l'évolution des charges, ce rapport fait état d'engagements forts, tant sur le volet social (emplois opérationnels, cycles de travail) que sur le volet opérationnel (recentrage des missions, maintien du potentiel en matériel) à poursuivre en 2009. Il s'y ajoute des contraintes externes (évolution des prix, des salaires, etc.), qui s'appliquent à toutes les collectivités, et des mesures nouvelles, notamment en terme de recrutement de personnels.

Les ressources proviennent des communes et EPCI d'une part, et du Département d'autre part. Le système de financement mis en place par le législateur fait porter sur le Conseil Général la plus grosse partie de l'évolution du budget du SDIS, puisque la contribution des communes et EPCI est plafonnée au niveau de l'inflation. C'est ainsi que pour 2009, la quote-part des communes et EPCI progresserait de 2,8 %, alors que celle du Département est sollicitée pour 82 M€, soit + 10,8 %.

Or, cette demande est difficilement compatible avec les contraintes de notre propre budget, de surcroît en l'absence de convention pluriannuelle permettant d'envisager des partenariats de nature à optimiser la contribution départementale.

Dans ces conditions, notre participation pourrait être fixée à 78,65 M€ (+ 6,3 %), ce qui suppose une limitation des besoins du SDIS qui, toutefois, ne compromettrait pas l'exercice de ses missions fondamentales de sécurité.

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Alain DAVID :

- A propos du SDIS, je vous propose d'examiner successivement trois points :
- la problématique du financement des services d'incendie et de secours,
 - la dynamique de modernisation du SDIS de la Gironde,
 - un éclairage sur le projet de budget 2009.

Le financement des SDIS n'est pas stabilisé, depuis la loi de départementalisation, de 1996. Plusieurs textes ont modifié les règles de calcul et de répartition des contributions des communes, des EPCI et du Département. La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, bloque l'évolution annuelle des contributions des communes et des intercommunalités, en les limitant à celle de l'indice des prix à la consommation. En outre, elle prévoyait la suppression de leurs contributions, à compter du 1er janvier 2006, mettant le financement des SDIS à la charge des départements ; cette disposition a été à plusieurs reprises reportée.

En effet, la loi du 13 août 2004, de modernisation de la sécurité civile, reporte la suppression des contributions de ces collectivités au 1er janvier 2008. Elle oblige également à la signature d'une convention pluriannuelle entre le Département et le SDIS, ayant notamment pour objet la contribution départementale. A nouveau, la loi du 30 décembre 2006 de finances rectificative pour 2008 renvoie la suppression au 1er janvier 2010. Et enfin, dans le cadre des débats parlementaires sur le projet de loi de finances 2009, le Ministère de l'Intérieur a annoncé le maintien des contributions communales au financement des SDIS ; c'est la remise en cause du dispositif de la loi de février 2002. Bref, une loi tous les deux ans depuis la départementalisation de 2001, pour figer le dispositif actuel et voir ses effets s'amplifier d'année en année ! Car la répartition de la charge des services d'incendie et de secours entre les communes, les EPCI et le Département s'inscrit dans un schéma de plus en plus déséquilibré. De 2003 à 2008 il apparaît ainsi que les contributions des communes et des EPCI sont passées de 58,4 à 64,1 M€, soit plus 9,89 %, et pendant ce temps le montant total des contributions a enregistré une hausse de plus 27,08 %. Le département doit alors absorber le besoin de financement ; il devient le premier financeur du SDIS.

Pour 2009, c'est donc le statu quo, les difficultés mises en évidence vont demeurer et les marges de manœuvre budgétaires en recettes, ne peuvent être trouvées qu'auprès du Conseil Général.

La problématique d'un financement durable et stable des SDIS reste entière. Ces établissements vivent une imbrication fonctionnelle complexe entre l'Etat et les collectivités territoriales, et subissent un enchevêtrement financier tout aussi compliqué. La question du devenir des SDIS doit être posée, pour mettre fin aux polémiques. Soit on maintient ces établissements publics locaux, et ils disposent d'une réelle autonomie financière avec leur propre fiscalité. Soit les SDIS constituent un service spécifique des conseils généraux, et il y a adéquation entre les moyens alloués, les recettes affectées et les responsabilités exercées. Soit les services d'incendie sont nationalisés et l'Etat assume pleinement la charge de la sécurité civile.

Au cœur de la réflexion, il paraît essentiel de garder à l'esprit que les élus locaux et la population attendent des services d'incendie et de secours une réponse de proximité rapide et efficace au quotidien. De plus, ces services sont, en France, largement dépendants d'une mobilisation exemplaire des sapeurs pompiers volontaires, en complémentarité des sapeurs pompiers professionnels.

Néanmoins, c'est dans une dynamique de modernisation que le SDIS de la Gironde s'est résolument engagé depuis 2001. Des efforts significatifs ont été réalisés pour rationaliser les moyens et replacer les sapeurs-pompiers dans leur cœur de métier opérationnel avec :

- la maîtrise des dépenses de gestion courante, le chapitre 011 consacré aux charges à caractère général affiche une progression de 7,26 % entre 2002 et 2007, inférieur au taux de l'inflation sur la période, qui était de plus de 10 %, donc une diminution en euro constant ;
- une augmentation de 38 % de la dotation aux amortissements sur la période ;
- un accroissement de l'autofinancement de 5,6 à 7,4 millions d'euros, soit plus 31 % entre 2002 et 2008 ;
- l'évolution des dépenses d'équipement multipliées par trois en six ans.

Cette stratégie d'investissement s'est imposée, l'établissement ayant "hérité" d'un parc immobilier vétuste, ainsi que d'engins et véhicules opérationnels relativement anciens. La construction et la rénovation des casernes sont financées par un recours maîtrisé à l'emprunt, les acquisitions d'engins et matériels sont couvertes par l'autofinancement.

Pour autant, des contraintes fortes ont pesé sur la politique menée. En effet, des évolutions normatives, non négociées et non négociables, ont généré des augmentations de dépenses de fonctionnement, somme toute maîtrisées : mise en œuvre de la départementalisation, réduction de la durée du travail, refonte de la filière sapeur-pompier, fidélisation et reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires, formation des personnels.

Les présidents des SDIS et nombre d'élus locaux se sont émus des décisions prises par l'Etat sans concertation, ayant des conséquences financières supportées par les seules collectivités territoriales, donc par le Département compte tenu du mode de financement.

La conférence nationale des services d'incendie et de secours, créée par la loi du 13 août 2004, dans laquelle je siége, est censée apporter un début de réponse. Composée en majorité de représentants des conseils d'administration des SDIS, elle devrait être consultée sur les projets de loi ou acte réglementaire relatifs aux missions, à l'organisation, au fonctionnement ou au financement des services d'incendie et de secours.

La demande de services est pourtant toujours en hausse, entre les 31 octobre 2004 et 2008, l'activité opérationnelle enregistre une augmentation de 45 % sur le secours à victime, passant de 37 540 à 54 192 interventions. Le SDIS doit adapter ses moyens humains et opérationnels avec des cycles de travail qui répondent à la sollicitation, la centralisation de l'alerte qui homogénéise l'envoi des secours sur le Département, des engins polyvalents qui remplacent les fourgons traditionnels, des partenariats qui mutualisent les savoir-faire.

Dans son discours d'ouverture du 78^{ème} Congrès de l'Association des Départements de France, le Sénateur Eric Doligé, Président du Conseil Général du Loiret, présentait son Département comme le mètre étalon des départements : 1 % de la surface de la France, 1 % de la population, 1 % des budgets cumulés des départements, 1 % du nombre de sapeurs pompiers, 1 % des Rmistes... Bref, le Loiret, c'est la France en réduction à l'échelle du 1/100^{ème}, et le budget du SDIS du Loiret c'est 6,4 % du budget départemental.

Nous constatons que le département de la Gironde c'est 2 % de la surface de la France, 2 % de la population, 2 % des budgets cumulés des départements mais, et ce mais n'existe pas pour le Sénateur Eric Doligé, c'est 1,6 % du nombre de sapeurs pompiers au lieu de 2 %, c'est 8,7 % du budget du département au lieu de 12,6 %, et pourtant la Gironde est le plus vaste Département de France métropolitaine.

Alors je vous donnerai un dernier indicateur parmi tant d'autres et qu'il convient quand même de méditer. Le rapport de la contribution départementale au SDIS de la Gironde par rapport à la surface protégée c'est 12 397 € par km² ; il est très inférieur à celui des SDIS de première catégorie, sans prendre pour exemple les Alpes Maritimes, où ce ratio égale 28 558 € par km².

Un éclairage sur le projet de BP 2009 doit être apporté néanmoins.

En section de fonctionnement quatre postes sont à examiner.

- Les charges à caractère général qui concernent essentiellement les carburants, les contrats d'assurance et la cotisation obligatoire au FIPHFP, pour l'emploi des handicapés, l'ensemble des autres articles ne représente qu'une évolution de 0,32 % par rapport à l'année précédente.

- Les charges de personnels couvrent les rémunérations des sapeurs pompiers professionnels (je vous rappelle que nous avons 1900 sapeurs-pompiers professionnels et 350 personnels administratifs et techniques) et des personnels administratifs, techniques spécialisés, ainsi que les vacations des sapeurs pompiers volontaires. L'implication de ces derniers dans le dispositif opérationnel impacte les vacations servies ; l'augmentation de la prestation de fidélité et de reconnaissance est corrélée à l'accroissement des effectifs de sapeurs pompiers volontaires.

Par ailleurs, nombre de dispositions statutaires ou sociales ont été décidées avant l'année 2000 (IHTS, une somme accordée par mon prédécesseur d'environ 5 M€) et les dispositions réglementaires ont reçu l'aval des élus sur le plan national (CNIS et autres commissions).

- Les charges financières traduisent l'incidence de la politique immobilière conduite par emprunt. Il ne faut pas oublier que durant dix ans, aucun investissement n'a été réalisé et que la maintenance a subi d'importantes restrictions.

- Enfin la dotation aux amortissements constitue une dépense obligatoire et permet de réaliser un autofinancement contraint pour la politique mobilière, hors réseau Antarès.

En section d'investissement, les efforts portent depuis sept ans sur le rajeunissement et la réduction du parc de véhicules, mais néanmoins deux contraintes fortes pèsent sur cette politique : les coûts élevés des engins (pour lesquels nous sommes captifs car il y a quasiment des monopoles), notamment ceux de la flotte feux de forêts, et la superficie du Département qui rend difficile la concentration des moyens, sauf à accroître les délais qui sont déjà ressentis comme trop longs par la population.

En outre, les autres postes de dépenses en matière d'investissement concernent la construction des casernes et le déploiement du réseau de communication Antarès.

Mes chers collègues, la contribution demandée au Conseil Général par le conseil d'administration du SDIS de 82 M€, et sur laquelle il ne peut accorder que 78,65 M€, ne manquera pas de poser quelques difficultés, dont nous examinerons les conséquences et proposerons des mesures d'adaptation avant de présenter le budget primitif 2009 du SDIS à son conseil d'administration.

José BLUTEAU :

Je souhaiterais intervenir sur cette délibération, non seulement en tant qu'élu d'un territoire rural mais aussi au nom de mes concitoyens. En effet, mon inquiétude porte sur les

secours à la personne dans les bassins de vie ruraux de la Gironde qui, à mon avis, ne bénéficient pas des mêmes qualités, même si on sait que le maillage entre les centres de secours existe. Dans le monde rural, il s'agit essentiellement d'un problème de distance, sachant qu'à chaque fois qu'on passe par un centre d'appel, les temps d'intervention peuvent être allongés.

A la lecture du budget du SDIS, la somme allouée par le Conseil Général correspond à la contribution du citoyen girondin. Dans le cas de mon canton, le citoyen contribue à trois reprises. Je m'en explique. Une première fois par le biais du Conseil Général, une seconde fois avec la taxe de capitation versée par les communes, puis une troisième fois, comme à Pellegrue, où faute de volontaires suffisants en journée, les collectivités locales prêtent du personnel municipal, voire intercommunal, pour effectuer les secours nécessaires à notre population.

Je souhaite donc que l'on relance une politique de volontariat. Les contraintes liées à l'exigence accrue de nos concitoyens et la position de la Fédération nationale qui, depuis longtemps, donne préférence à la professionnalisation, a entraîné une chute des bénévoles. Aujourd'hui, parmi les pistes de recrutement, on peut souligner celles des sections de jeunes sapeurs-pompiers dans les collèges et les lycées. Il s'agit d'un bon exemple, mais là encore il serait souhaitable qu'il y ait davantage de souplesse dans la formation et dans l'application des contraintes.

En conclusion, je pense que notre service de secours en Gironde ne doit pas être un sujet de polémique, mais dans un souci de maîtriser les futurs budgets, je souhaite, avec mes collègues de Gironde Avenir, que le SDIS facilite le volontariat et maîtrise le recrutement des professionnels.

Jean DARREMONT :

Je constate souvent des dysfonctionnements graves sur mon canton, dans le cadre du secours à la personne, dysfonctionnements dont j'ai fait part à Monsieur le Préfet et dont le SDIS n'est pas étranger. En effet, nous sommes pénalisés par l'absence de pompiers professionnels à la caserne la nuit et le week-end, avec le sentiment dans nos campagnes que pour le secours à la personne il y a une Gironde à deux vitesses. J'ai voté personnellement, il y a deux ou trois ans, l'augmentation conséquente des effectifs de pompiers professionnels. Je souhaite que le SDIS nous communique le nombre et la répartition géographique des pompiers professionnels sur notre Département. Dans l'état actuel des choses, je voterai contre ce dossier, en attendant le changement sur le territoire.

Yves LECAUDEY :

Les difficultés exprimées par Alain David sont réelles et ont fait l'objet de débats au conseil d'administration du SDIS. Je répondrai à notre collègue Jean Darremont, ou j'ai surtout l'impression qu'il s'agit de résurgences d'une crise chronique dans ce secteur-là ou le réalisme s'empare très loin des véritables buts à atteindre. Mais je lui répondrai avec quelques chiffres.

C'est vrai que le SDIS, je m'adresse à notre collègue Yves d'Amecourt, a demandé au Département une contribution de 82 M€, dans son débat d'orientations budgétaires. C'est vrai

aussi que le responsable des finances du Département, premier vice-président du SDIS a dit : "Attention, n'inscrivez pas cette somme parce que le Département n'inscrira dans sa proposition de budget que 78,625 M€." Et c'est tellement vrai que le budget du SDIS a été renvoyé lors du dernier conseil d'administration, tout simplement parce que le commandant du SDIS a pris en compte nos indications, 78,625 M€. C'est dire Yves d'Amecourt qu'écrire quelque part, et j'y reviendrai, que l'on vote 82 M€ d'un côté et 78,625 M€ de l'autre, cela prouve que vous n'avez ni le sens de la chronologie, ni le sens de la mesure, mais ce n'est pas une surprise.

Je reviens sur le SDIS. Le SDIS court depuis l'an passé derrière 4 M€. L'an dernier, le SDIS nous avait demandé 78 M€, nous n'avons accordé que 74 M€. Cela s'est passé de la manière suivante. Comme le SDIS, son directeur, tient à faire voter le budget du SDIS très tôt en décembre, c'est-à-dire avant que le Département ait voté son budget, le résultat est que le projet de budget du SDIS prévoit une participation à l'issue de laquelle le SDIS se tourne vers le Département pour passer la sébile. Et l'an dernier, quand nous avons répondu 74 à la demande de 78, ce qui représentait une augmentation de 11 % par rapport à l'année précédente, le directeur du SDIS, et j'étais bien d'accord avec lui, a dit : "On va montrer que les difficultés pour faire le budget du SDIS viennent du désengagement de l'Etat, et par conséquent on va présenter un budget où l'on fera apparaître une insuffisance d'amortissements, les amortissements étant obligatoires. Il s'est passé la chose suivante qui était prévisible. On a voté un budget avec des amortissements non assurés, retoqués par la Chambre Régionale des Comptes, et nous avons été obligés de revoter le budget, sauf qu'on l'a revoté à la fin du mois de janvier, et qu'entre temps le SDIS avait adopté son compte administratif. Et dans le compte administratif, il y avait un excédent suffisant pour reconstituer les amortissements et assurer l'équilibre de l'exercice. A tel point que l'exercice 2008 va se terminer par un excédent de 2 M€. Le SDIS, compte tenu de ses missions, a pris l'habitude de prendre des budgets de précaution pour faire face aux incidents climatiques. Et nous avons dit cette année que nous n'irions pas à 82 M€, que nous irions à 78,625 M€, ce qui fait 4 M€ de plus que l'année dernière, ce qui fait 6,3 % de plus, quand nos dépenses, qui sont déjà fortes par rapport aux recettes, n'augmentent que de 5 %. On a dit au SDIS : "Il faut lisser vos investissements, faire comme le Département, tenir compte de la crise pour minorer".

Le résultat, c'est que ce budget n'a pas été voté au SDIS, qu'il sera voté au mois de janvier, que d'ici là on aura le compte administratif et que l'on enregistrera un excédent de 2 M€, si bien qu'il n'en manquera plus que 2. Et nous avons dit, avec l'accord du Président, que bien entendu tout incident climatique qui amènerait une intervention imprévue et massive du SDIS serait intégralement supportée, compensée par le Conseil Général, parce qu'ils ne peuvent pas faire un budget, et ramasser, en cas d'incendie très grave comme on a rencontré ici ou là, les charges pour la défense.

Voilà la situation, et Alain David est parfaitement d'accord avec cette analyse. Il fallait poser le problème. Mais je suis allé plus loin, et je remercie nos collègues de l'opposition de leurs questions.

Yves d'Amecourt, le Président a voté la loi de proximité en 2002, vous l'écrivez abondamment, sauf qu'en 2002, il n'était pas encore question du gel des cotisations des communes et des EPCI, c'est arrivé l'année après, parce que l'on était dans une période transitoire qui devait se terminer en 2006 par la prise en compte totale du SDIS par les Départements. Sauf que s'il y avait prise en compte totale des SDIS par les Départements,

l'Etat devait faire la compensation aux Départements, par un système dont il n'a toujours pas trouvé la solution. La transition dure depuis, mais entre temps on a maintenu le blocage des participations des communes et des EPCI. Si bien que le Département arrive tout seul à supporter bientôt 60 % du budget du SDIS. Mais l'Etat a fait mieux, et Michèle Alliot Marie qui vous envoie ses amitiés aurait pu s'abstenir d'écrire des bêtises. Elle a oublié de vous parler de la TSCA, la Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurances. En 2004, transition, l'Etat a dit aux Départements, dans le système actuel pour aider les départements à supporter les charges du SDIS, ils perçoivent une DGF spéciale. En 2004, elle était de 21,439 M€. Mais l'Etat dans sa générosité a dit : "on va vous remplacer la DGF par une taxe qui va évoluer et qui va vous aider davantage, la taxe spéciale sur les contrats d'assurances". Et l'Etat dans sa générosité a dit : "C'est tellement sûr notre système, que pour 2005 on commence à vous supprimer les 21,439 M€ de DGF, et vous percevrez dans le courant de l'exercice la même chose venant de la taxe spéciale. Cela s'est passé ainsi en 2005, à quelques dizaines d'euros. Le seul problème c'est que les contrats d'assurances ont subi le rythme de l'économie, et de l'économie automobile en particulier, et que depuis 2005 ils régressent ; et du coup la taxe spéciale sur les contrats régresse aussi. Si on avait gardé la DGF pompiers elle aurait suivi l'évolution de la DGF ; et en appliquant les taux de DGF, tels qu'ils ont été pratiqués à celle que nous percevions pour le SDIS, les 21,439 M€ de 2005 seraient devenus 23,047 M€ En 2008. Sauf que le montant de la TSCA est de 20 233 682 €. En cumulé 2005-2008, la perte, avec la suppression de la DGF et de l'évolution qu'elle aurait suivie, diminuée de la TSCA, se situe à 5,33 M€. Il manque au budget des pompiers pour son équilibre 4 M€. Cherchez la faute ! Alors, quand je vous entends pleurer et demander d'ajouter des pompiers professionnels, sauf qu'on sait que dans ces secteurs – et je vis dans un secteur forestier moi aussi -, le problème de davantage de professionnels, ce n'est pas un problème d'effectif mais d'utilisation ; parce que dans la journée on sait comment cela se passe, vous l'avez vécu aussi bien que moi. Mais il reste que chaque fois que vous demandez davantage de pompiers professionnels, il faut s'assurer qu'ils seront utilisés et qu'ils justifieront leur salaire dans ces secteurs-là. On est bien d'accord, il faut augmenter le nombre de volontaires, et cela coûte cher, parce que cela demande des formations de plus en plus grandes. Mais je vous en prie ! Montrer du doigt le SDIS ou le Département, quand la ponction organisée avec le sourire et la signature du Ministre de l'Intérieur est réalisée intégralement par l'Etat, c'est considérer que vous avez pas mal de culot ou d'inconscience !

M. LE PRESIDENT :

Voilà qui est clair, net et précis !

Jean-Marie DARMIAN :

L'analyse d'Alain David du SDIS telle qu'il l'a présentée est une analyse objective de la situation, et il est dans son rôle en tant que Président du SDIS de faire cette analyse. Mais nous sommes ici au Conseil Général, et nous devons faire une analyse qui appartient aux conseillers généraux en tant que tels. Je crois que les demandes récurrentes concernant la différence entre le milieu rural et le milieu urbain apparaissent de deux façons.

La première chose, c'est vrai que si l'on faisait un rapport statistique entre les interventions qu'effectue le SDIS sur la Cub et la taxe que paie la communauté urbaine, on aurait quelques surprises à mon avis. Le problème posé sur l'équilibre des ressources et l'équilibre du financement est un vrai problème. La solution de ce problème n'appartient pas

au Conseil Général, puisque nous sommes dans le jeu de la "patate chaude". On l'a transmise jusqu'au bout, elle arrive au Conseil Général, et nous sommes amenés à prendre une décision. Mais cette "patate chaude" arrive depuis l'élaboration des lois et des textes, qui sont des textes élaborés par les législateurs et qui s'imposent aux collectivités locales. J'espère que nous serons unanimes tout à l'heure pour adopter la motion qui vous sera présentée. Il faut absolument une réforme du mode de financement du SDIS et la crise que nous vivons est une crise réelle dans les relations entre les habitants et le système de sécurité.

Nous sommes dans une augmentation exponentielle des demandes, c'est certain. J'ai vu avec plaisir que le Préfet de police de Paris, qui ne peut pas être taxé de parti pris puisqu'il est fonctionnaire de l'Etat, a alerté la population parisienne sur le coût énorme des secours sur la région parisienne avec les pompiers payés par l'Etat. Quand l'Etat dit que les pompiers coûtent très cher, c'est tout à fait logique ; quand la collectivité locale pose la même problématique, c'est un scandale. Mais en fait c'est pareil à Marseille, sur tout le territoire. Je ferai simplement remarquer à José Bluteau, quand il parle de pompiers bénévoles, il y a une petite nuance : ce sont les pompiers volontaires, ce n'est pas la même chose. Entre bénévole et volontaire, il y a une nuance qui se traduit budgétairement également. Nous devons être très attentifs à ce phénomène-là. Le SDIS de la Gironde est une entité très difficile à gérer, parce qu'elle recouvre plusieurs réalités. Peu de départements ont cette diversité d'intervention, et la plupart des SDIS de la taille de la Gironde n'ont pas le même handicap, la grandeur du territoire, la diversité, puisqu'on va de la forêt aux zones urbaines, et on a une problématique péri urbaine qui est différente. le Conseil Général. En l'état actuel des choses, je maintiens la position du Président, c'est-à-dire une contribution à hauteur de 78,65 M€, qui permettait actuellement de fixer une quote part à peu près convenable de la réalisation des objectifs fixés par le conseil d'administration. Je suppose que vous l'approuverez tout à l'heure dans le vote du budget ; vous ne pouvez pas à la fois réclamer des moyens supplémentaires mis à la disposition de la sécurité de nos concitoyens sur vos territoires et ne pas voter les recettes qui vont avec. Nous aurions alors pour la première fois un vote de budget unanime du Conseil Général.

Alain DAVID :

Deux informations : l'une est que je ne participerai pas au vote pour les raisons que vous imaginez, en tant que bénéficiaire de la subvention du Conseil Général, et deuxièmement pour vous informer que le Sénateur Eric Doligé, en tant que Président de la Conférence nationale et Claudie Lebreton, en tant que Président de l'ADF, m'ont confié la présidence de la commission sur le financement des SDIS, de façon à rapporter à la Ministre de l'Intérieur les conclusions du travail de cette commission, qui j'espère nous permettra de sortir des difficultés dans lesquelles nous sommes aujourd'hui.

Monsieur Alain David quitte momentanément la séance pendant la durée du vote.

M. LE PRESIDENT :

Je félicite Alain David. Si on vous a confié cette présidence de commission c'est que l'on reconnaît vos compétences et vos qualités. Avant le vote, je voudrais dire à Alain David, qui préside le conseil d'administration, en mon nom, et à travers vous le directeur du SDIS, le

colonel Decellières, que je suis conscient des éventuelles difficultés qui pourraient se poser en vous demandant de réduire la demande de financement. Mais comme l'ont précisé Yves Lecaudey et Jean-Marie Darmian à l'instant, nécessité fait loi. On a bien expliqué finalement d'où viennent précisément ces difficultés. Cela a été remarquablement détaillé par Yves Lecaudey. Vous avez bien compris les difficultés auxquelles le Département lui-même doit faire face. Je l'ai dit hier en début de cette session, jamais nous n'avons connu de difficultés aussi grandes. Nous sommes solidaires naturellement, et je vous remercie d'avoir accepté les arguments et les possibilités réelles du Département. Et je vous remercie par avance de faire comprendre aux membres du conseil d'administration, ainsi qu'aux sapeurs pompiers, l'équation dans laquelle nous sommes. Nous sommes véritablement dans une position extraordinairement difficile. On ne peut pas dériver sur le plan de la fiscalité locale, avec ces milliers de personnes qui sont en-deçà du seuil de pauvreté, non seulement dans notre pays, mais en Gironde. On ne peut pas naturellement augmenter les impôts, et c'est vrai qu'il ne faut pas casser au niveau des investissements, on ne se défend pas mal. Et compte tenu des ressources, on le dira encore tout à l'heure, qui diminuent et les recettes que l'on peut avoir, c'est difficile de faire mieux ; on a quand même marqué notre volonté d'améliorer la situation.

Je suis persuadé que grâce à l'excellente maîtrise que vous avez au niveau du conseil d'administration de la gestion des moyens du SDIS, vous parviendrez à surmonter cette contrainte budgétaire, que j'espère momentanée, sans compromettre la qualité du service public, ô combien essentiel, et je sais que vous l'assurez cette qualité.

En tout état de cause, je souhaite que les modalités de suivi et de pilotage des besoins du SDIS soient mis en place, et que nous puissions formaliser cela dans une convention que je souhaiterais pouvoir signer avec vous à la mi 2009. Encore une fois, soyez assurés de ma confiance et de mon soutien, mais nous sommes dans une position difficile, il faut être vraiment un partisan acharné ou alors inconscient des réalités pour penser que l'on peut aujourd'hui faire autrement ; c'est vraiment une position où il n'y a pas 36 solutions, il n'y en a qu'une aujourd'hui, quand on veut défendre celles et ceux qui dans ce département ne peuvent supporter une augmentation d'impôts. Et on ne peut pas faire avec l'argent public, qui n'est pas le nôtre, ce que l'on peut faire avec l'argent privé.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A LA MAJORITE, Alain David ne participant pas au vote, sept voix contre : Messieurs Jean Darremont, José Bluteau, Jean-Pierre Baillé, Xavier Loriaud, Michel Duchêne, Yves d'Amecourt, Pierre Yerlès, et trois abstentions : Jean-Louis David, Jacques Chauvet, Pierre Lothaire.

PROGRAMMATION 2009 AU TITRE DU BUDGET PRIMITIF

Rapporteur : Yves LECAUDEY

Mesdames, Messieurs,

La Programmation des Investissements en Gironde comprend l'ensemble des dépenses d'investissement à l'exception de la dette.

La Programmation 2009 au titre du Budget Principal représente un volume global de 356,3 M€, auquel s'ajoutent 32,5 M€ d'Autorisations d'Engagement permettant de gérer certaines politiques de fonctionnement en échéancier de crédits de paiement.

La Programmation des Investissements inscrite au Projet de BP 2009 témoigne de notre volonté de favoriser les investissements sur le territoire, et ce malgré le contexte financier tendu que nous connaissons.

Le soutien apporté aux communes et leurs groupements totalise 65 M€, en progression de 6 %. Nos aides traditionnelles (FDAEC, assainissement, par exemple) sont reconduites et certaines politiques sont accentuées (logement, eau potable, déchets).

Quant aux aides aux tiers, elles comprennent notre participation à la LGV à hauteur de 138,4 M€. Au-delà, ce sont 41 M€ qui sont proposés, dont plus de 25 M€ intéressent le secteur social et 5 M€ le développement économique.

Enfin, au titre du propre patrimoine de la collectivité, 112 M€ permettront de prendre en compte les PPI (routes, réseau transféré et collèges) pour un montant global de 56 M€, la rénovation de certains centres routiers (3,7 M€), le lancement des travaux à la Croix du Palais (7,5 M€), la modernisation du réseau routier départemental (27,7 M€), la maintenance des collèges (7,9 M€) ou des travaux portuaires (5,5 M€). Il s'y ajoute la programmation effectuée au titre des budgets annexes qui compte 2,7 M€, correspondant à des opérations récurrentes de maintien en bon état du patrimoine.

En fonctionnement, les AE sont, pour l'essentiel réparties entre les politiques de solidarité (17,8 M€), l'aménagement de l'espace (9,6 M€), le développement économique (2,3 M€).

Il nous est demandé de nous prononcer sur ce dossier.

**AVIS DE LA COMMISSION 24 - FINANCES, CONTROLE DE GESTION :
FAVORABLE AUX PROPOSITIONS DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Yves LECAUDEY :

Il s'agit d'apporter des précisions à la Programmation triennale de nos investissements. Chaque année au moment du budget, nous précisons les enveloppes pour l'année à venir, étant bien entendu que c'est une actualisation dans le cadre d'un déroulement budgétaire sur trois ans. Cette Programmation des Investissements comprend l'ensemble des dépenses d'investissement à l'exception de la dette. Il s'agit d'Autorisations de programme ou d'Autorisations d'Engagement, j'insiste là-dessus.

La Programmation 2009 au titre du Budget Principal représente un volume global de 356,3 M€. En 2008 l'enveloppe d'Autorisations de programme prévue était de 345 M€. Sur ces prévisions, enfin nos services ont trouvé la bonne vitesse de croisière, l'année 2008 est l'année record en terme de réalisation des investissements, puisque la pendule est arrêtée depuis hier à 245 M€ ; nous n'avons jamais dépassé 230 M€. 245 sur une prévision à 343, voilà le décalage prévision - réalisation. S'ajoutent aux Autorisations de programme les Autorisations d'Engagement, qui concernent le fonctionnement pour mener certains aspects des politiques départementales.

Les aides aux tiers, il s'agit d'autorisations de programme, impliquent, tant que nous n'y voyons pas plus clair, un montant de 138,4 M€ au titre de la participation du Département à la LGV. Un mot là-dessus. Normalement le Président aurait dû nous présenter aujourd'hui, pour autant qu'il ait reçu les munitions suffisamment tôt, le protocole d'accord qui nous est proposé par RFF et l'Etat pour la LGV, aussi bien pour sa partie nord que pour ce que l'on appelle GPSO, la partie Sud Ouest vers l'Espagne par Bayonne et vers l'Espagne par Toulouse. Sauf qu'entre temps, il y a eu des discussions en présence du Secrétaire d'Etat aux Transports tout l'été, la dernière a eu lieu il y a un mois et demi. Et il apparaît que compte tenu de l'évolution monétaire d'une part, pour RFF et le Préfet, nos 138 M€ qui remontent à 2002 sont chiffrés aujourd'hui à 173 M€, à quoi j'ai dit au Préfet qu'on pourrait être d'accord s'il actualisait de la même manière les compensations de l'Etat pour les transferts, par exemple. Je n'ai pas eu la réponse, il n'a pas eu la nôtre. Mais les parties Sud s'ajoutant, l'Etat et RFF veulent nous proposer un protocole qui impliquerait pour le Département de la Gironde, et sous réserve que toutes les collectivités qui doivent intervenir soient d'accord, une participation à hauteur de 275 M€. Le protocole, qui devait parvenir suffisamment tôt pour être discuté en commission et soumis à l'assemblée délibérante, est arrivé trop tard. C'est tellement vrai que la Région qui pilote cette opération n'a pas pu l'examiner parce qu'elle l'a reçu trop tard. Dans ces conditions nous avons proposé au Président, qui nous a autorisé à le mettre dans ce rapport, de nous en tenir au seul engagement que nous n'ayons jamais pris, d'accepter les euros courants et d'inscrire en autorisation de programme 138,4 M€ et aucun crédit de paiement puisqu'ils seraient appelés pour les premiers en 2011 - 2012. Le problème maintenant est de savoir si, répondant par 138 à une demande de 272, en ce qui nous concerne - mais c'est pareil sur les autres collectivités, la Région, Midi Pyrénées, les communautés de communes et les grosses agglomérations, Limoges, Poitiers, sur tout ce parcours -, les collectivités remettent en question tout ou partie de leur participation, c'est la globalité du projet qui sera remis en cause. Mais d'un autre côté, ce procédé, je le redis encore, qui consiste au moment où l'Etat est en train - pardonnez-moi le terme, il est médocain - de "touiller" le régime institutionnel et d'avancer qu'il faudrait abandonner les clauses de compétence générales du Département, c'est-à-dire que le Département ne devrait plus toucher à tout, et en particulier l'aide aux communes ; dans le même temps l'Etat nous ponctionne sur des compétences qui ne sont pas les nôtres, et nous propose d'aller sur le

réseau ferré. La position que nous avons prise tout du long, c'est de dire 138 M€, dernier prix ; par correction nous les inscrivons en autorisations de programme, nous n'avons pas encore à réfléchir à l'inscription crédits de paiement, ce ne sont pas ces crédits de paiement qui vont déséquilibrer nos exercices. Honnêtement, à titre personnel, je vois ce dossier mal parti, sauf si le plan de relance a une véritable signification et que l'Etat consent à revoir le montant de ses participations. Pour l'instant il n'y a pas de réponse. Néanmoins nous inscrivons en autorisation de programme 138,4 M€.

Nous sommes dans une programmation triennale, c'est la première année. C'est un système glissant le PPI, mais sur cette première année nous allons légèrement au-delà du montant que nous avons prévu. Mais la grosse ponction ce sont les 138,4 M€ de la LGV, dont personne ne peut dire ici qu'ils seront consommés en crédits de paiement.

DECISION : DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE